

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 15 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 décembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 28 puis 29 (au point 9)

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 37 puis 38 (au point 9)

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey (arrivé au point 9), Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,.

Absents excusés :

Mme VILLE Augustine pouvoir donné à Monsieur François Xavier Henneon
Mme DUHAYON Monique pouvoir donné à Monsieur Bruno Ficheux
M. PARENT Michael pouvoir donné à Monsieur Jacques Hurlus
Mme EVRARD Monique pouvoir donné à Monsieur Philippe Mahieu,
M. BOONAERT Jean-Philippe pouvoir donné à Nathalie Debaisieux,
M. MOUQUET Denis pouvoir donné à Madame Fermentel Geneviève,
M. LAPIERRE Julien pouvoir donné à Madame Boulanger Delphine,
M. MORVAN Hervé pouvoir donné à Madame Sandra PLE,
Mme LORPHELIN Martine pouvoir donné à Monsieur LORIDAN Bernard

Absents :

M. DEHAENE Michel, M. VANECCLOO Serge, M. SERE Soarey jusqu'au point 9, M. RAVET Pierre-Luc, Mme HERDIN Andrée,

Secrétaire de séance :

M. DELVALLE Jean .

Délibération 2022D212 Finances, Mutualisation, Transferts De Charges – Dépenses d'investissement, Budget Général, autorisation de paiement avant vote du BP 2023.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1612-1,

Vu le Budget Primitif 2022 de la Communauté de communes Flandre Lys adopté lors de la Séance du 12 avril 2022,

Vu que pour le Budget Primitif 2022 le montant total des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 s'élève à 30 195 846,87 euros,

Considérant que certaines nouvelles opérations (hors RAR) doivent être engagées avant le vote du budget primitif 2023,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 du budget primitif (hors restes à réaliser), soit un montant maximum de $30\,195\,846,87 / 4 = 7\,548\,961,72$ euros se répartissant comme suit :
 - au chapitre 20 : $1\,934\,977,97/4 = 483\,744,49$ euros maximum
 - au chapitre 204 : $9\,548\,386,84/4 = 2\,387\,096,71$ euros maximum
 - au chapitre 21 : $2\,400\,024/4 = 600\,006,00$ euros maximum
 - au chapitre 23 : $16\,312\,458,06/4 = 4\,078\,114,52$ euros maximum

- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité (38 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

